



DSAC

BULLETIN D'INFORMATION

défini par la DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

BI 2020-ULM-02

ULM classe 3 de type Zenair Zodiac CH 601 - Installation incorrecte du parachute de sécurité

1. MATÉRIELS CONCERNÉS

Le présent Bulletin d'Information (BI) concerne tous les ULM de classe 3 de type « Zenair Zodiac CH 601 » équipés d'un parachute de sécurité installé à l'avant de l'habitacle.

2. RAISONS

L'objet du présent bulletin est d'informer les propriétaires et utilisateurs des ULM concernés des conclusions de l'enquête technique conduite par l'unité belge d'enquête sur les accidents d'aviation (AAIU) à la suite d'un accident au cours duquel le parachute de sécurité ne s'est pas déployé correctement.

3. INFORMATION

La note technique de sécurité n° 2020-1 de l'AAIU, datée du 28 février 2020, établit que le parachute de sécurité de l'ULM concerné avait été incorrectement installé (cheminement incorrect de la sangle arrière).

Le même défaut d'installation a été observé sur d'autres ULM.

L'AAIU conseille à tous les utilisateurs d'un avion ultraléger de type Zenair Zodiac, équipés d'un parachute de secours installé **à l'avant** de l'habitacle, d'effectuer les actions suivantes :

- **vérifier l'installation de la sangle de parachute arrière** avant le prochain vol, et s'assurer que le cache de protection de la sangle installé le long du fuselage extérieur rejoint le coin inférieur ou un des côtés du panneau éjectable du compartiment de parachute avant (voir la figure 5 de la note technique de l'AAIU);
- contacter soit le constructeur de l'avion, soit le constructeur du système de parachute de secours, ou un spécialiste de ce type d'équipement afin **d'effectuer une réinstallation conforme du système** si l'installation observée sur l'appareil est incorrecte (voir la figure 4 de la note technique de l'AAIU). Ces démarches sont également recommandées en cas de tout doute éventuel concernant l'installation trouvée sur l'avion;
- **respecter scrupuleusement les consignes** et la documentation du constructeur de l'avion et du constructeur du système de parachute de secours concernant l'installation à bord de l'appareil, ainsi que les éventuelles recommandations concernant les entretiens et révisions devant être effectués sur l'équipement de parachute de secours installé à bord de l'avion.

4. REFERENCE

Technical Safety Note n° 2020-1 de l'AAIU du 28 février 2020 :

https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/downloads/accidents/technical_safety_note_2020-1-fr.pdf

5. CONTACTS

Pour les questions concernant le contenu technique de ce BI, contacter :

DGAC
DSAC/NO/NAV
50 rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15
ulm@aviation-civile.gouv.fr